

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 4 février 2019 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de madame Nathalie Jacob, mairesse suppléante.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Madame Jacob, mairesse suppléante, motive l'absence de monsieur Guy Veillette, maire, absent pour des raisons de vacances.

Madame, Nathalie Jacob, mairesse suppléante, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2019-02-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 540 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-02 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 16 janvier 2019 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De monsieur Pierre Dolbec, président de la Corporation des parcs industriels et Maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, nous demandant de soumettre trois noms d'entreprises qui seraient en mesure de postuler à la troisième édition Prix Créateurs d'emplois du Québec.
- Du Ministère du Transports du Québec (MTQ) nous informant qu'à compter du 11 février prochain, toutes demandes de permis spéciaux de circulation des classes 1 à 7 et de train routier devront être adressées au MTQ.

(DE)

- De l'équipe du Grand Défi Desjardins, nous sollicitant financièrement afin de venir en aide aux écoles primaires et secondaires des MRC de Mékinac et Des Chenaux, alors que 15 cyclistes sensibles à la cause des saines habitudes de vie chez les jeunes, traverseront la Côte Est Américaine jusqu'à Saint-Tite. Ce périple a pour objectif d'amasser 120 000\$, et à ce jour, 107 000\$ ont déjà été amassés pour nos écoles.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier de monsieur Jean-Pierre Bergeron en lien avec le projet de miel et noisette

La Commission nous informe qu'elle a reçu la demande de monsieur Bergeron et que cette demande sera traitée dans les prochaines semaines.

Chemin du Barrage, demande de faire abaisser une haie excédent la hauteur permise au règlement zonage

Monsieur Bernard Prieur, mandataire pour madame Odette Massicotte, demande de faire abaisser ou enlever la haie située dans la partie avant de la limite de propriété entre les lots 5 190 415 et 5 190 416.

Accusé réception du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant la résolution numéro 2018-08-10

Madame Marie-Ève Turner, directrice générale par intérim, nous informe qu'elle a pris connaissance de notre demande de prioriser la réparation du tronçon de la route 359 entre la route Trépanier et la route 352. Madame Turner, nous informe que des travaux de pavage de ce secteur sont inscrits à la planification et que ceux-ci seront traités selon les priorités. Aussi, madame Turner nous informe que les efforts nécessaires seront entrepris pour asphaltier les accotements selon l'espace disponible.

Accusé réception du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant la résolution numéro 2019-01-11

Madame Mélissa la Haye-Yergeau, directrice de l'exploitation par intérim, nous informe que notre requête concernant l'amélioration de l'intersection des routes 352 et 359, a été confiée à la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures à la direction générale de la Mauricie.

MRC des Chenaux, adoption du règlement numéro 2018-109

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informe que le schéma d'aménagement et de développement est modifié afin d'y intégrer une nouvelle affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, afin d'y permettre l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), ristourne pour l'année 2018, considérant les années 2015, 2016 et 2017

La MMQ versera une ristourne de 3 millions de dollars à ses membres sociétaires admissibles au terme de l'exercice de 2018. La part attribuée à la municipalité de Saint-Narcisse s'élève à 3 143\$. C'est un montant total de 38 206\$ que la municipalité a reçu en ristourne depuis qu'elle est membre de la MMQ.

(RAPPORT)

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 14 janvier dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Madame Nathalie Jacob, mairesse suppléante, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Madame Micheline Thibeault demande au Conseil quel est la raison d'acheter de l'eau à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes? Madame Nathalie Jacob, mairesse suppléante, explique à l'assemblée que nous avons 3 résidents dans le 3e rang qui sont alimentés par le réseau d'aqueduc de Saint-Luc-de-Vincennes, d'où la provenance de la facturation par ce dernier. Par la suite, les citoyens touchés par ce service sont refacturés.

2019-02-03

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de février 2019 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-04

Correction des règlements numéro 2018-12-546 et 2018-12-547, par le remplacement textuel de l'article 5

ATTENDU que pour l'approbation des règlements d'emprunts numéro 2018-12-546 et 2018-12-547, la municipalité a transmis à direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) les règlements précités pour fin d'analyse;

ATTENDU la direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont fait l'analyse des règlements numéro 2018-12-546 et 2018-12-547;

ATTENDU que suite à cette analyse, l'article 5 des règlements numéro 2018-12-546 et 2018-12-547, doit être remplacé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu:

QUE le Conseil remplace par cette résolution, l'article 5 des règlements numéro 2018-12-546 et 2018-12-547 par :

« Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. (LE)

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

QUE cette résolution soit annexée aux règlements numéro 2018-12-546 et 2018-12-547 pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-05

Adoption du règlement numéro 2018-12-545 modifiant les règlements précédant concernant la rémunération des élus municipaux afin de bonifier la rémunération des élus pour l'année 2019 et les années suivantes

ATTENDU qu'un avis de motion avec présentation du règlement a été soumis à la population lors de la séance régulière du 3 décembre 2018;

ATTENDU qu'un avis public a été publié dans l'info municipale et distribué à la population le 27 décembre dernier;

ATTENDU que cet avis public a informé la population de l'augmentation des élus pour l'année 2019 et les années suivantes;

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU que le Conseil municipal peut, par règlement et par une procédure stricte, modifier la rémunération des élus municipaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente.

QUE le règlement portant le numéro 2018-12-545 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-06

Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2019

ATTENDU que le congrès annuel de l'ADMQ se déroulera les 12, 13 et 14 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU que plusieurs ateliers d'informations et cliniques reliés à la fonction publique sont donnés;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et d'activités interactives avec les conférenciers, les avocats et les autres partenaires du monde municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil autorise l'inscription de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et de madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe, au congrès 2019 de l'ADMQ, afin que ces derniers puissent participer aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès et les frais d'inscription, au montant de 539\$ par participant, taxes en sus, de même que les frais d'hébergement et de déplacement qui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-07

Demande de contribution financière de 75\$ par année pour la Société d'horticulture pour l'année 2019

ATTENDU que la Société d'horticulture des Chenaux réalise chaque année une série de conférences qui portent sur des sujets variés afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques reliées à l'horticulture;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse est membre de la Société d'horticulture des Chenaux et à ce titre partage les coûts des activités avec l'ensemble des autres municipalités membre de la Société;

ATTENDU que la Société d'horticulture des Chenaux sollicite la contribution financière de la municipalité pour un montant de 75\$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salle pour l'année 2019 afin d'assurer le succès de la programmation et poursuivre sa mission d'éducation;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil accepte de verser un montant de 75\$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salles pour l'année 2019 afin d'assumer sa part pour le fonctionnement de la Société d'horticulture des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion

Adoption du règlement numéro 2019-02-549 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement, Avis de motion

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant un programme de réhabilitation qui a pour objet de préciser les conditions en vertu desquelles le conseil pourra exécuter, sur un immeuble, des travaux requis dans le cadre du programme de réhabilitation de l'environnement;

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur René Quessy demande au conseil de combien est l'augmentation accordé aux élus pour la prochaine année? Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, verbalise les montants d'augmentation accordé au maire et aux conseillers, tels qu'ils le sont présenté dans le règlement numéro 2018-12-545.

2019-02-08

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h56.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Nathalie Jacob,
Mairesse suppléante

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général